

VACCINATION  
FEMME ENCEINTE

# COQUELUCHE

Êtes-vous à jour  
de vos rappels ?

## LA VACCINATION DE LA FEMME ENCEINTE CONTRE LA COQUELUCHE<sup>1</sup>

- est recommandée dès le 2<sup>ème</sup> trimestre de grossesse, de préférence entre **20 et 36 semaines d'aménorrhée**
- est recommandée **à chaque grossesse**
- peut protéger les nouveaux-nés pour 1 à 3 mois contre la coqueluche<sup>1</sup>

*Le savez-vous ?*

**Se vacciner quand on est enceinte  
c'est se protéger et protéger son bébé.<sup>2</sup>**

Vaccination : la prescription et l'administration peuvent être réalisées par votre pharmacien.\*

**PARLEZ-EN  
À VOTRE  
PHARMACIEN**

1. Le calendrier des vaccinations - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)

2. Haute Autorité de Santé - Coqueluche : vacciner la femme enceinte pour protéger le nouveau-né (has-sante.fr)

\* à partir de l'âge de 11 ans